



Kolly Gabriel, Demierre Philippe

blueFACTORY - Une politique à deux vitesses pour les marchés publics ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 12.02.21

DEE/DAEC

Dépôt

Lors de la session de février, le Grand Conseil a accepté un crédit pour la construction du Bâtiment B sur le site de blueFACTORY. A notre grand étonnement, cette construction ne se fera pas par l'intermédiaire des marchés publics (ce qui avait été le cas lors de la construction du bâtiment du SLL). Cette différence dans la façon de traiter la future construction nous étonne, étant donné que l'actionnariat de blueFACTORY est composé du canton de Fribourg et de la ville de Fribourg (deux collectivités qui sont soumises aux marchés publics).

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la construction de ce bâtiment n'est-elle pas soumise aux marchés publics ?
2. Sur quelles bases légales s'appuie le maître d'œuvre pour justifier une telle décision ?
3. Sans avoir eu recours aux marchés publics comment les entreprises ont-elles été choisies ?
4. Comment expliquer que le même type de procédure ne soit pas appliqué pour tous les projets du site ?
5. Quels types de procédures seront utilisés pour les futurs investissements sur le site après 2025 ?
6. Le Conseil d'Etat ne craint-il pas que certaines attributions de travaux ou de mandats puissent être entachés par un certain « copinage » ?

—